

# COMMUNE DE MAISONSGOUTTE

Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de SELESTAT

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
Date de convocation : 06/12/2024

## SEANCE du 13 Décembre 2024

Sous la Présidence de Mr Christian HAESSLER, Maire

**Nombre de Conseillers élus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 10**

Absent(s) excusé(s): Alain ROESER / Éric HUBRECHT / Marie FELIX

Absent(s) non excusé(s) : Marlène MACKAW – Gilles ZIMMERMANN

Secrétaire de séance : Christian VEST

Quorum : oui

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 2) Certificat administratif – Virement de crédit
- 3) Apurement compte 28041511
- 4) Aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental : conclusions de la commission d'examen des réclamations
- 5) Projet Voie verte cyclable : point de situation, financement et calendrier des travaux
- 6) Divers

### **1) Approbation du compte-rendu de la dernière séance :**

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 11/10/2024.

### **2) Certificat Administratif – Virement de crédit**

Le Maire informe le Conseil Municipal du virement de crédit de 4000 € effectués du chapitre 011 vers le chapitre 065 pour régularisation des subventions versées.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

### **3) Apurement compte 28041511**

A la demande du comptable public, il convient de procéder à l'apurement du compte 28041511 qui fait apparaître un montant de 3750 € alors qu'il n'y a plus de biens amortissables référencés sur ce compte.

Ce montant est issu d'un suramortissement du PLUI en 2023 du bien identifié sous le n°2014FOR001.

Il s'agit d'une opération non budgétaire au compte 1068 qui doit être validée par le Conseil Municipal afin de solder le compte qui n'a plus à être présent dans la comptabilité de la Commune.

A la suite des explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'apurement du compte 28041511 et autorise le Maire à effectuer les démarches auprès du comptable du SGC de Sélestat pour procéder à cet apurement.

### **4) Aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental : conclusions de la commission d'examen des réclamations**

À l'issue de l'enquête publique qui s'est terminée le 27 septembre 2024, le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions. Ces documents sont consultables en mairie de Maisongoutte aux jours et heures d'ouverture pour une durée d'un an.

La Commission communale s'est également réunie le 6 décembre dernier pour apporter des réponses aux observations faites par les propriétaires durant l'enquête publique.

Accusé de réception en préfecture  
067-216702803-20241213-1-DE  
Date de transmission : 13/12/2024  
Date de réception préfecture : 24/12/2024

La Commune aura en charge le programme des travaux des chemins à rénover pour un montant approximatif de 100 000 € (dépenses à prévoir en 2026, subventionné en partie par la CEA).

## **5) Projet Voie verte cyclable : point de situation, financement et calendrier des travaux**

Le coût du projet de la Voie Verte cyclable s'élève à 650 000 € HT.

Une subvention de 122 746.88 € a déjà été accordée à la Commune dans le cadre du fonds de mobilités actives pour le financement d'aménagements cyclables ainsi que 100 000 € de la CEA dans le cadre du fonds communal Alsace et 28 000 € dans le cadre des amendes de police.

M. le Maire a également sollicité la Région Grand Est pour l'attribution d'une subvention de 140 000 €.

Une demande au CEREMA pour la réfection du pont situé en face de l'atelier communal est également en cours. Après un premier refus, un nouveau dossier pourra être déposé mais des études complémentaires doivent être réalisées notamment sur l'état de santé du pont.

L'étude loi sur l'eau a été réalisée et l'arrêté de déclaration loi sur l'eau de la DDT relatif à la voie verte devrait nous parvenir d'ici le mois de février.

Le maire informe également le Conseil Municipal qu'une délégation se rend actuellement chez les derniers propriétaires qui n'ont pas donné suite à la sollicitation de la Commune pour l'achat d'une parcelle afin d'acquérir l'ensemble des parcelles nécessaires à la réalisation de la voie verte.

Une réunion sera organisée en janvier avec le maître d'œuvre BEREST pour définir les étapes de réalisation en 2025, en commençant les travaux sur les tronçons 1 et 2 (stade municipal et sentier des potirons°).

## **6) Divers**

- Retour sur la Commémoration du 80<sup>e</sup> anniversaire de la libération : remerciements de la sénatrice Mme MULLER BRONN pour l'accueil et la qualité de l'exposition.
- Projets de travaux pour l'avenir :
  - Voirie
  - Sécurisation routière
  - Eclairage publique
- SIVU :
  - Dysfonctionnements matériels
  - Classe ULIS
- Déneigement par la société SAS LAVIGNE
- Panneau publicitaire au stade de foot
- Pétition relative à la libération de prisonniers politiques en Iran
- Inauguration transport ELSA le 18/12 à 14h
- Visite du Sénat le 13 mai 2025
- Rencontre avec l'Archevêque de Strasbourg le 22/12 à 15h

Le Maire

  
Christian HAESSLER



Le secrétaire

Christian VEST

  


Accusé de réception en préfecture  
067-216702803-20241213-1-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2024  
Date de réception préfecture : 24/12/2024